

## DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'A.U.A.N.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il importe que la Commune désigne dès à présent son représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne.

Il est procédé à l'élection, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- |   |    |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 29 |
| - nombre de bulletins blancs :              | 2  |
| - suffrages exprimés :                      | 27 |
| - majorité absolue :                        | 15 |

ont obtenus :

- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| - Monsieur REINSTADLER Pierre | 23 voix |
| - Monsieur MAUSS Francis      | 2 voix  |

Monsieur REINSTADLER ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné pour représenter la Commune de LUDRES au sein du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne.